

— HEAD Genève

Master HES-SO en Design HEAD - Genève DESCRIPTIF DE MODULE

Année académique : 2023-2024



Domaine	Design
Filière	Master en Architecture d'intérieur
Titre du module	Option 1 / Option 2 / Option 3 - un autre workshop ou une summer school organisé et validé par la filière peut éventuellement attribuer les 3 ECTS nécessaires pour ce module.
Type de module	Module en collaboration avec le Joint Master Architecture – Le choix d'un module à option est obligatoire *
Code	MAIO1-2 MAIO1-3 / MAIO2-2 MAIO2-3 / MAIO3-2 MAIO3-3
Type de formation	Master
Crédits ECTS	Entre 2 et 3 ECTS
Semestre	Semestre 1, 2 et 3
Lieu	HEAD-Genève / HEPIA-Genève/ HEIA-Fribourg / BFH-Berne selon l'option choisie
Prérequis	Aucun prérequis
Langues principales	Français, anglais, allemand, en fonction de l'option choisie
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Les modules d'Option permettent aux étudiant-e-x-s du MA en Architecture d'intérieur et du Joint Master of Architecture, d'aborder toutes sortes de thématiques d'actualité et d'élargir ainsi leur champ de connaissances et de pratiques. Les objectifs généraux d'apprentissage sont la compréhension approfondie de phénomènes culturels, sociaux, techniques ou de toute autre nature.</p> <p>Stage</p> <p>Selon la procédure en vigueur à la HEAD –Genève, un stage approuvé avant le début du semestre par la responsable de filière peut valoir à l'étudiant-e-x jusqu'à 3 ECTS dans le cadre de ce module. L'objectif de ce stage est pour l'étudiant-e-x de mettre en pratique ses connaissances en matière d'architecture d'intérieur, dans une situation professionnelle réelle.</p>
Contenu et formes d'enseignement	<p>Les modules d'Option peuvent prendre la forme d'enseignements ex cathedra ou de séminaires, ou encore de cycles de conférences, films, discussions.</p> <p>Une offre spécifique d'Options est fournie par chacune des écoles concernées (HEAD, Hepia et autres Hautes écoles impliquées dans le JMA), au début de chaque semestre.</p> <p>Les étudiant-e-x-s du MA en Architecture d'intérieur de la HEAD sont encouragé-e-x-s à fréquenter les Options proposées par l'HEPIA, sans toutefois exclure la possibilité de choisir une Option proposée par une des écoles impliquées dans le JMA.</p> <p>La HEAD organise aussi une Option ouverte à l'ensemble des étudiant-e-x-s du MA en Architecture d'intérieur et du JMA.</p> <p>Exceptionnellement, et avec l'accord des départements et des professeur-e-x-s concerné-e-x-s, les étudiant-e-x-s peuvent choisir de remplacer le présent module d'Option par un enseignement universitaire ou dans une école polytechnique fédérale de niveau équivalent.</p> <p>Stage</p> <p>Planification du stage en fonction des objectifs du projet initial. Application de normes de qualité dans le milieu professionnel.</p>
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par les enseignant-e-x-s en charge du module. La qualité de la réalisation des travaux rendus (correction orthographique et grammaticale pour les textes, clarté de la mise en page, structuration des présentations orales, qualité professionnelle des photographies, impressions, maquettes, etc.) peut être un élément déterminant de l'évaluation. L'assiduité et la participation aux enseignements font aussi parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>Stage</p> <p>Pour valider les crédits ECTS, l'étudiant-e-x doit soumettre à la responsable de filière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une attestation dûment remplie par l'entreprise/l'organisme. Cette attestation repose sur un modèle établi par la HEAD – Genève ; - un rapport de stage. A la demande du/de la responsable de filière, ce rapport de stage peut faire l'objet d'une présentation orale à l'intention des autres étudiant-e-x-s.

	<p>Le délai de remise de ces documents est fixé au plus tard au 30 janvier pour un stage qui a eu lieu au semestre d'automne et au 30 juin pour un stage qui a eu lieu au semestre de printemps. L'évaluation est effectuée sur la base de ces deux documents.</p> <p>Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
Modalités de remédiation	<p>Remédiation possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5 ou Fx).</p> <p>La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique.</p> <p>Répétition : si les crédits du module ne sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.</p>
Enseignants	Cf. programme spécifique des options proposées par le JMA
Nom du responsable du module	Robin Schori, responsable de la filière JMA
Descriptif validé le	30.06.2023
Par	Javier Fernandez Contreras, responsable du Master Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon le Règlement en vigueur sur la formation de base (bachelor et master) à la HES-SO.